


SECTION 1: Identification du produit/mélange et de la société

1.1. Identification du produit	
Nom du produit	MIRAPAKON WP100
Code Produit	WP100
Numéro EC	Non disponible
Numéro CAS	Non disponible
REACH	Le numéro d'enregistrement n'est pas disponible pour ce produit ou son utilisation est exempté d'enregistrement, le volume annuel ne requiert pas un enregistrement ou l'enregistrement est prévu à une date future.
Description du produit	Produit de nettoyage à base d'alcool
1.2. Identification des utilisations prévues du produit ou du mélange	
Utilisation prévue:	Nettoyage de surface, préparation de surface, asséchant.
1.3. Identification du fournisseur	
Les Enduits Mirapakon Inc.	2500, Boul. du Parc-Technologique Québec, QC Canada, G1P 4S6
	Tel: 418-874-0054 Fax: 418-874-0355
	info@mirapakon.com www.mirapakon.com
1.4. Numéro de téléphone en cas d'urgence	
Centre national d'urgence transport	
Numéro de téléphone	CANUTEC: +1-613-996-6666 ou *666 (cellulaire)
Heures d'ouverture	24 heures/jour, 7 jours/semaine

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange	
Classification selon la réglementation (EC) No. 1272/2008 [CLP/SGH]:	
Liquide inflammable	(Catégorie 2), H225
Irritation oculaire	(Catégorie 2), H319
Irritation cutanée	(Catégorie 3), H316
Toxicité spécifique pour certains organes cibles- exposition unique, Système nerveux central	(Catégorie 3), H336
2.2. Éléments d'étiquetage	
Étiquetage selon la réglementation (EC) No 1272/2008	
Pictogramme	
Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	
	H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
	H316 Provoque une légère irritation cutanée.
	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
	H336 Peut provoquer somnolence ou vertige.
Conseil de prudence	
	P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. Ne pas fumer.
	P233 Fermer le contenant de façon hermétique.
	P240 S'assurer de mettre à la terre les contenants.
	P241 Utiliser des prises électrique/ventilation/éclairage/équipement anti explosion.
	P242 Utiliser des outils qui ne produisent pas d'étincelles.
	P243 Éviter les étincelles d'électricité statique.
	P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol
	P264 Laver la peau après utilisation.
	P271 Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré.
	P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
	P405 Ranger sous clé.
	P501 Éliminer le contenu/récepteur dans une installation d'élimination des déchets agréée.
Selon les directives Européennes 67/548/EEC telle qu'amendées	
	R11 Très inflammable
	R36/R67 Irritant / Les vapeurs peuvent provoquer somnolence ou vertige.
	S26 En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau pendant plusieurs minutes et consulter un médecin.
	S36/37/39 Porter des vêtements appropriés, des gants et une protection pour les yeux/visage.
	S45 En cas d'accident ou de malaise, consulté immédiatement un médecin.
2.3. Autres dangers	
Autres dangers non classifiés: aucun	

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Composant/mélange: ingrédient

Nom du produit/ingrédient	Numéro CAS (EC)	%	Directive 1999/45/EC	Règlementation (EC) No. 1272/2008 [CLP]	Type
Isopropanol	67-63-0	75-99	F, Xi, R11-R36-R67	Liquide Inflam.2; Irritant yeux.2; STOTSE 3; H225,H319,H336	[A]
Agent azéotrope	Information confidentielle	0-5	ND	ND	[A]

Selon les connaissances actuelles du fournisseur, il n'y a pas d'ingrédient dangereux additionnel présent dans le mélange.

Pour les informations connues, les limites d'exposition sur le lieu de travail sont présentées dans la Section 8.

Type : [A] Ingrédient

[B] Impureté

[C] Additif/stabilisant

SECTION 4: Premiers soins

4.1 Description des premiers secours	
En cas de contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 20 minutes, soulever occasionnellement les paupières. Consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 20 minutes.
En cas d'inhalation	Transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.
En cas d'ingestion	Laver la bouche avec de l'eau. Ne PAS faire vomir sauf si le personnel médical vous le demande. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
4.2 Description des soins médicaux immédiats et des traitements spécifiques.	
Notes pour les médecins	Traiter les symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste dans un centre antipoison si une grande quantité a été inhalée ou ingérée.
Traitement spécifique	Aucun traitement spécifique.

SECTION 5: Mesure de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés	Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction NON appropriés	Aucun connu.
5.2 Danger provenant du produit ou du mélange	
Danger provenant du produit ou du mélange	Oxydes de carbone
Produits de combustion dangereux	Aucune donnée spécifique.
5.3 Conseils pour les pompiers	
Équipement de protection spécial pour les pompiers	Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié pour la lutte contre l'incendie (casque, gants et bottes de protection) incluant un système respiratoire autonome (SCBA) avec un masque complet pour le visage.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions pour le personnel, équipement de protection et protocole d'urgence	
Précautions individuelles	Ne pas mettre sa sécurité et sa vie en danger dans une situation d'urgence sans avoir reçu préalablement un entraînement approprié. Évacuer le personnel vers un endroit sécuritaire. Ne laisser pas le personnel s'approcher de la zone à risque. Ne pas toucher ou marcher dans le produit déversé. Porter une protection respiratoire si nécessaire.
Pour le personnel d'urgence	Prendre connaissances des informations dans la section 6.1 "Précautions individuelles". Consulter la section 8 pour connaître l'équipement personnel nécessaire en cas d'urgence.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	
Éviter toute dispersion ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher la dispersion dans le sol ou les cours d'eau et les égouts. Informer les autorités si le produit a été déversé dans l'environnement (air, sol cours d'eau, égouts, etc.).	
6.3 Méthodes confinement et de nettoyage	
Petit déversement	Si possible, contenir le déversement et éloigner les récipients de la zone de déversement. Collecter le matériel répandu à l'aide d'un aspirateur antistatique ou d'une brosse humide et le placer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales.
Déversement important	Utiliser de l'équipement de protection individuelle approprié. Si possible, contenir le déversement et éloigner les récipients de la zone de déversement. Empêcher le produit de se répandre dans les égouts, les cours d'eau et les endroits confinés. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Collecter le matériel répandu à l'aide d'un aspirateur antistatique ou d'une brosse humide et le placer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales. Note, voir la section 1 pour obtenir un numéro de téléphone en cas d'urgence.
6.4 Références aux autres sections	
Voir la section 1 pour obtenir un numéro de téléphone en cas d'urgence.	
Voir la section 8 pour connaître l'équipement personnel nécessaire en cas d'urgence.	

SECTION 7: Manipulation et stockage

Cette section contient des informations générales. La liste des utilisations prévues du produit est présentée dans la section 1. Cette liste devrait être consultée pour comprendre les dangers d'exposition lors de la manipulation et du stockage. Les recommandations présentées dans ce document sont purement consultatives et doivent être évaluées par un spécialiste en hygiène et sécurité.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	
Mesures de protection	Éviter le contact avec la peau et les yeux (voir la section 8). Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser de l'équipement anti explosion. Garder éloigner des sources d'ignition. Ne pas fumer. Éviter l'accumulation d'électricité statique.

Conseils d'hygiène	Ne pas fumer, manger ou boire dans un endroit où ce produit est stocké, utilisé ou manipulé. Les travailleurs qui ont manipulé le produit devraient se laver les mains et le visage avant de fumer, manger ou boire. Retirer l'équipement de protection et les vêtements contaminés avant d'entrer dans les zones de repos (cafeteria, vestiaires etc.). Voir la section 8 pour plus d'informations.
7.2 Condition de stockage sûres	
Stocker conformément aux lois locales. Stocker dans le contenant original. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit frais, sec et bien aéré, loin des produits incompatibles et de la nourriture (voir la section 10). Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Ne pas stocker dans des contenants non étiquetés. Utiliser un stockage approprié afin d'éviter tout déversement dans l'environnement.	
7.3 Utilisation finale spécifique	
Recommandations	Non disponible

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Cette section contient des informations générales. La liste des utilisations prévues du produit est présentée dans la section 1. Cette liste devrait être consultée pour comprendre les dangers d'exposition. Les recommandations présentées dans ce document sont purement consultatives et doivent être évaluées par un spécialiste en hygiène et sécurité.

8.1 Paramètres de contrôles	
Valeurs limites d'exposition	Isopropanol
TWAEV 400 ppm; 983 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
TWA 200 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
STEL 400 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
TWAEV 200 ppm	Canada. Ontario OELs
STEV 400 ppm	Canada. Ontario OELs
STEL 400 ppm; 984 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
TWA 200 ppm 492 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
STEV 500 ppm 1,230 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
TWA 200 ppm	USA. ACGIH Threshold Limit Values (TLV)
STEL 400 ppm	USA. ACGIH Threshold Limit Values (TLV)
Valeurs limites d'exposition	Autres ingrédients et composé traces
	Aucune valeur limite connue. Ingrédients possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle.
8.2 Contrôle de l'exposition	
Contrôles techniques spécifiques	Utiliser seulement lorsque la ventilation est adéquate. Utiliser une ventilation mécanique, une hotte chimique ou tout autre moyen technique pour éviter l'exposition aux vapeurs et au brouillard.
Mesures de protection individuelle	
Mesures d'hygiène	S'assurer qu'une douche oculaire ainsi qu'une douche d'urgence sont à proximité de la zone de travail. Bien laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé le produit (avant de fumer, manger, boire ou utiliser la salle de bain).
Protection des yeux/visage	Une protection faciale et des lunettes de sécurité devraient être portées lorsqu'il existe un risque d'exposition. Utiliser un équipement de protection des yeux testé et approuvé selon les normes gouvernementales en vigueur, telle que NIOSH (US) ou EN 166 (EU).
Protection de la peau	
Protection des mains	Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.
Protection du corps	L'équipement de protection du corps devrait être sélectionné en fonction du travail à réaliser, du risque d'incident et devrait être approuvé par un spécialiste. Recommandation: Sarreau de laboratoire.
Autre protection de la peau	Des souliers de travail appropriés et d'autres mesures de protection de la peau devraient être sélectionnés en fonction du travail à réaliser, du risque d'incident et devrait être approuvé par un spécialiste.
Protection respiratoire	Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareil respiratoire est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type ABEK (EN 14387). Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).
Contrôle d'exposition environnemental	Les émissions par la ventilation ou tout autre équipement devraient être contrôlées afin de s'assurer qu'elles respectent les normes environnementales et la législation locale en vigueur.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques.	
Forme et couleur	Liquide incolore
Point de fusion/point de congélation	-89°C
Point d'ébullition initial	81°C
Point d'éclair	12.0°C – coupelle fermée

Taux d'évaporation	3.0
Température d'ignition	425°C
Pression de vapeur	43.2 hPa (32.4 mmHg) à 20.0 °C (68.0 °F); 58.7 hPa (44.0 mmHg) à 25.0 °C (77.0 °F)
Densité de vapeur relative	Aucune donnée disponible
Densité	0.78 g/cm3
Solubilité	Soluble dans l'eau
9.2 Autres informations de sécurité	
Aucune donnée disponible	

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Réagit avec des agents oxydants, anhydride d'acide.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
10.3 Possibilité de réactions dangereuse	Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
10.4 Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles
10.5 Matières à éviter	Agents oxydant, anhydride d'acides, aluminium, composés halogénés, acides.
10.6. Produit de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques	
Voix d'exposition anticipé	Orale, peau et inhalation.
Effets sur la santé	
Inhalation LC50	LC50 Inhalation - Rat - 8 h - 16000 ppm.
Oral LD50	LD50 Oral - Rat - 5,045 mg/kg Remarques: Attitude: Sommeil altéré. Somnolence (diminution de l'activité générale).
Dermal LD50	LD50 Dermal - Lapin - 12,800 mg/kg
Autre	Aucune donnée disponible.
Signes et symptômes d'une exposition	
Signes et symptômes	Dépression du système nerveux central, une exposition répétée ou prolongée peut causer :; Nausée, Migraine, Vomissements, narcose, Somnolence, la surexposition peut causer des effets légers ou irréversibles au foie, L'aspiration peut conduire à:; Oedème pulmonaire, Pneumonie
Inhalation	Peut causer des étourdissements et de la somnolence.
Ingestion	Peut causer des étourdissements et de la somnolence. Peut être dangereux si ingéré.
Peau	Irritation. Peut être dangereux si absorbé par la peau.
Yeux	Irritation.
Effets à court terme et à long terme suite à une exposition	
Effets immédiats	Nausée, Migraine, Vomissements, narcose, somnolence.
Effets à long terme	À notre connaissance, les données ne sont pas disponibles.
Effets suite à une exposition	
Effets immédiats potentiel	À notre connaissance, les données ne sont pas disponibles.
Effets à long terme potentiel	La surexposition peut causer des effets légers ou irréversibles au foie
Cancérogénicité	Ce produit est un élément ou contient un élément ne pouvant être classé quant à ses effets cancérogènes selon les organisations suivantes : OARC, ACGIH, NTP, ou EPA.
Muatoxicité : Tératoxicité	Les effets et les dangers ne sont pas connus.
Effets sur le développement des cellules	Les effets et les dangers ne sont pas connus.
Toxicité pour la reproduction	Les effets et les dangers ne sont pas connus.
Autres informations	Les effets et les dangers ne sont pas connus.

SECTION 12: Information écologiques

12.1. Toxicité	Pour les poissons – LC50- Pimephales promelas 9 640,00 mg/l - 96h Pour la daphnia et les autres invertébrés aquatiques – EC50- Daphnia magna (Grande daphnie) – 5 102,00 mg/l - 24h Pour les algues - EC50 – Desmodesmus subspicatus (algues vertes) > 2 000,00 mg/l - 72h
12.2 Persistance et dégradabilité	Données non disponibles.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation.
12.4 Mobilité dans le sol	
Coefficient de partition sol/eau (KOC)	Données non disponibles.
Mobilité	Données non disponibles.
12.5 Évaluation PBT et vPvB	
PBT	Données non disponibles.
vPvB	Données non disponibles.
12.6 Autres effets néfastes	Données non disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Cette section contient des informations générales. La liste des utilisations prévues du produit est présentée dans la section 1. Cette liste devrait être consultée pour comprendre les considérations relatives à l'élimination. Les recommandations présentées dans ce document sont purement consultatives et doivent être évaluées par un spécialiste en hygiène et sécurité.

13.1 Méthode de traitement des déchets	
Produit	
Méthode d'élimination	Si possible, la génération de déchet devrait être éliminée ou minimisée. Les résidus de produit ne devraient pas être éliminés par les égouts. Consulter une entreprise spécialisée dans l'élimination de déchets pour procéder à l'élimination de ce produit.
Déchets dangereux	À notre connaissance, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini dans EU directive 91/689/EEC.
Emballage	
Méthode d'élimination	Si possible, la génération de déchet devrait être éliminée ou minimisée. L'emballage vide ne doit pas être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement peuvent être considérés.
Précautions spéciales	Ce produit et son emballage doivent être éliminés d'une façon sécuritaire. Les contenants vides peuvent contenir des résidus de produit. Éviter toute dispersion ou fuite et tout contact avec le sol, l'eau et les égouts.

SECTION 14: Information relative au transport

	ADR/RID	ADN/ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro UN	1263	1263	1263	1263
14.2 Nom de transport UN	Matières apparentées aux peintures	Matières apparentées aux peintures	Matières apparentées aux peintures	Matières apparentées aux peintures
14.3 Classes de danger de transport	3	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II	II
14.5 Danger pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	Non.
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
Information additionnelle	-	-	-	-

Certaines exemptions peuvent s'appliquer.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Législation et réglementation sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifique à l'usage de ce produit ou mélange	
WHMIS Classification	B2 Liquide inflammable. D2B Matière toxique qui provoque d'autres effets toxiques; Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique. Produit irritant modéré pour les yeux.
Régulation EU (EC) No. 1907/2006 (REACH) Annexe XIV – Liste des substances sujettes à autorisation Substances extrêmement préoccupantes	Aucune donnée disponible
Annexe XVII – Restriction de préparation, de commercialisation et utilisation de certaines substances et mélanges dangereux.	Non applicable
Autres réglementation EU	
Inventaire Europe	Non déterminé
Liste noir des produits chimiques	Pas sur la liste
Liste des produits chimiques de priorité	Pas sur la liste
Liste intégré de prévention et de contrôle de la pollution (IPPC) - Air	Pas sur la liste
Liste intégré de prévention et de contrôle de la pollution (IPPC) - Eau	Pas sur la liste
15.2 Évaluation de la sécurité chimique	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

SECTION 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

ATE = Acute Toxicity Estimate

CLP= Classification, Labelling and Packaging regulation (Regulation <EC> No. 1272/2008

DNEL= Derived No Effect Level

EUH statement = CLP-specific Hazard statement

PNEC = Predicted No Effect Concentration

RRN = Reach Registration Number

Historique	
Date de délivrance (jj/mm/aaaa)	16/01/2017
Version	1.1

Note au lecteur

Selon le meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exactes. Par contre, le fournisseur mentionné, ni aucun de ses filiales, assume de responsabilité pour l'exactitude et l'exhaustivité de l'information contenu dans ce document. L'évaluation finale du produit est la seule responsabilité de l'utilisateur. Tout produit présentant un niveau de dangers inconnus devrait être utilisé avec précautions. Même si certains dangers sont décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls dangers existants.